



Facture ENI que je refuse de payer!!!

Par **Jimenez Gabriel**, le **18/03/2018** à **13:31**

Bonjour ou bonsoir à toutes et à tous!

Je vous adresse la copie d'un email envoyé au médiateur de l'énergie.

Je suis désespéré car pas de réponse depuis jeudi.

J'aimerais savoir si suite à lecture de la lettre ci dessus, quelqu'un pourrait m'aider à m'éclairer et surtout, est-ce que quelqu'un a t il déjà refusé de payer?? Quels risques...??

Merci d'avance

Madame, Monsieur,

C'est la première fois que j'ai recours à vos services. Je me suis renseigné via votre site "sollen.fr". J'ai grand espoir que vous puissiez m'aider à régler ce litige.

Etant anciennement chez EDF pour l'électricité et ENGIE pour le gaz, j'étais passé depuis Octobre 2017 chez ENI avec un grand enthousiasme.

En effet, j'ai été démarché et les prix étaient très intéressants par rapport à ces 2 derniers fournisseurs.

Publicité mensongère, je me suis retrouvé à payer en moyenne 10€/mois pour le gaz et l'électricité.

De plus, étant travailleur handicapé, je n'ai malheureusement pas les épaules pour, ni le soutien d'une personne tierce.

Depuis quelques jours, je suis repassé chez EDF pour toute énergie.

ENI m'envoyait des factures anarchiques avec des délais de 1 mois et 10 jours... Résultat; j'étais perdu. je ne comprenais pas et lorsque j'appelais, on me précisait que suite à des problèmes informatiques, les factures étaient émises avec des durées "bizarres". (jamais les mêmes).

Je ne suis pas spécialisé dans la lecture de ces factures. Aussi et surtout, payer plus cher alors qu'au démarchage, nous avons bien pris soin d'estimer à peu près au mois et par rapport à mes consommations, les prix moyens au mois pour chaque énergie.

Au final, je me retrouve à payer plus cher... Une transparence sur la facture très loin d'être

effective... De la publicité mensongère... Un service client à côté de la plaque...

De plus, je ne peux pas payer mes factures car tout se passe par internet et mon compte est indisponible depuis mon passage à EDF.

Au vu de la situation, je ne souhaite pas payer mes factures trop chères. Je vais donc faire opposition.

Quels risques j'encours si je ne paye pas sachant que je suis maintenant chez EDF??

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, mes salutations distinguées.

Mr JIMENEZ.

Par toto attaque, le 19/03/2018 à 10:55

Le juge va se poser une question :

"vous avez payé plus cher que vous deviez" ?

Pourquoi exactement, où sont les faits, les chiffres, expliqués lisiblement et vérifiables.

Dans ces conditions, peut-être que vous pouvez vous abstenir de payer uniquement ce que vous pensez non-dû, et mettre en demeure par recommandé (avec toutes les calculs) ENI de faire une facture rectificative.

C'est tout (en plus y'a pas vraiment de préjudice).

Si ENI persiste, je pense qu'ils peuvent vous facturer des frais de relance, peut-être de huissier (lequel "tentera" de vous intimider pour récupérer la somme, et si ENI persiste vraiment (ce qui leur est assez simple si vraiment ils se pensent dans leur droit) vous serez assigné au tribunal d'instance et devrez payé plusieurs centaines d'euros si la décision vous condamne.

Il vaut mieux être sûr de vos calculs !

Sans vouloir vous fâcher (moi qui suis déjà très procédurier) il y a un moment où il faut savoir éviter de perdre ENORMEMENT de temps et d'énergie pour un conflit qui ne tournera pas forcément en votre faveur.

Pour quelques dizaines d'euros, ça vous fait plutôt l'expérience de ces "sociétés" et de bien tenir à jour les factures à l'avenir (Il y a constamment des "erreurs" dans les factures edf aussi (et c'est vrai que c'est extrêmement difficile de les faire ressortir.

Par Visiteur, le 19/03/2018 à 11:04

Bonjour,

en principe une facture doit être payée. Ou alors il faut la contester officiellement et avec de réels arguments ! Ce qui ne me semble pas évident dans votre cas ? Comme l'écrit Toto, le

remède risque d'être pire que le mal !

Par **miyako**, le **19/03/2018** à **19:11**

bonsoir,

Effectivement si c'est quelques dizaines d'euros ,c'est vraiment pas la peine de partir en procédure ,sauf à prouver que vous avez raison ,car le juge d'instance vous demandera de prouver ce que vous avancez .

Vous risquez d'être condamné à un article 700 et cela vous coûtera plus cher que la facture réclamée.

Amicalement vôtre
suji KENZO

Par **Chrichri 0705777**, le **09/03/2020** à **15:18**

Bonjour perso , nous avons eu la visite d un commercial d'eni qui a réussi à nous faire signer un contrat en nous précisant qu il étaient envoyer par EDF , après un petit coup de fil à EDF ils nous ont de suite dit que c'est était un concurrent, pas de feuille de rétractation alors pour le coup nous avons envoyer un courrier de rétractation (avec accusé de réception) , puis nous avons repris EDF ,suite à cette tentative d'escroquerie , ils nous on réclamer 187 euros ,que je n est pas payer et ne payerais jamais! , même avec une rétractation 24 h après , ils tentent ,attention, regardez les poursuites les concernant dont une perquisition de leurs locaux , ils y a des centaines de tentatives de la part de ces voleurs , moi ,j ai adressé un courrier à la DGCCRF , et il me semble très dur de croire que les huissiers qui travail pour ENI ne sont pas impliqués quelques part , en bref ,écrivez une dénonciation auprès de la DGCCRF c est la meilleure chose à faire ,car plus il y a de victimes et plus vite leurs arnaque bien rôdé s'arrêtera , la DGCCRF en coordination avec la police pourra interrompre et poursuivre ces malfrats, surtout ,gardé bien vos courrier et recommandés . Courage ,

Par **Mimine951**, le **10/06/2020** à **03:18**

Bonjour

Voila je payes mes facture eni tts les mois aucun soucis 28€ pour un f3 de 49 mètre carrés pour 3 personne moi et 2 enfants jai juste le nécessaire pour la maison machine frigo ex.. depuis le mois de janvier jai recus 3 mail en me disant que je devez 1600euros a eni allor a chaque mail reçus je les et contacté et la réponse était la même se net rien prenez pas en conte se mail il et envoyer automatiquement a tous le mondes et la mois de juin 2020 je reçois une facture de 1611euros 53 et il me dises que je suis obliger de payer sinon je vais être a l'huissier que il vont me couper il me menace donc sous leur menace jai du payer 50 euros part carte immédiatement et je doit payer le reste en 9 fois mes je trouve sa énorme quand même quand on meurt demande des explications la dame devient nerveuse et désagréable aucun dialogue possible jai envoyé un mail de contestation a eni sans réponse et jai bloquer les prélèvement a la banque comme ma conseiller la dame de eni au téléphone

je ne c plus quoi faire quelqu'un peut m'aider svp

Par **youris**, le **10/06/2020** à **10:27**

bonjour,

la première chose à faire lorsqu'on reçoit une facture de gaz, d'électricité, ou d'eau, c'est de vérifier les index de votre compteur afin d'être certain qu'il ne s'agit pas d'une erreur de relevés et qu'ils sont cohérents avec les index mentionnés sur la facture.

salutations